

**Vous êtes :**  
chefs d'entreprise



Respectez vos obligations sociales  
Bénéficiez d'un conseil social pertinent  
Sécurisez l'environnement social de votre entreprise

## MISSIONS SOCIALES

### Des experts vous accompagnent

#### VOS QUESTIONS

- Mon expert-comptable peut-il établir mes bulletins de paie ?
- Quelles formalités dois-je accomplir pour employer du personnel ?
- Comment rédiger mes contrats de travail ? Y mettre fin ?
- Quelles sont mes obligations en matière de droit du travail ?
- Est-il possible de mettre en place une rémunération variable ?
- Combien va coûter l'embauche d'un salarié ?
- Comment organiser l'élection des délégués du personnel ?

#### NOS SOLUTIONS

Nous établissons vos bulletins de paies et les déclarations sociales y afférentes.

Nous vous accompagnons lors des différentes étapes :

- Préalablement à l'embauche (calcul du coût, inscription aux caisses, rédaction du contrat de travail).
- En cours de contrat (établissement des paies, des charges, avenants, suivi du droit du travail).
- En fin de contrat (déclarations relatives au terme du contrat, procédures de rupture).

Nous vous assistons notamment dans la mise en œuvre des missions suivantes :

- Mise en place d'un contrat d'intéressement.
- Assistance à la rédaction d'un accord collectif.
- Réalisation d'un audit social.

» Nos équipes spécialisées vous accompagnent dans la gestion de votre personnel.

SOCIAL / RH

## NOTRE OFFRE EN DÉTAIL

MISSION PERMANENTE : Établissement de la paie

- Établissement des bulletins de salaire.
- Veille permanente de votre convention collective.
- Établissement des charges sociales périodiques et annuelles.

MISSIONS PONCTUELLES :

Droit du travail

- Application de la législation définie par le code de travail et la convention collective.
- Étude et rédaction du contrat de travail et de ses avenants.
- Rédaction des procédures disciplinaires.
- Rédaction des procédures relatives aux ruptures de contrats ou licenciements.
- Consultations sur les problèmes spécifiques liés au droit du travail.
- Mise en place des obligations liées à la représentation du personnel dans l'entreprise (DP, CE...).

Conseils et accompagnements spécifiques

- Réalisation d'un audit social (affichages obligatoires, suivi des temps de travail, documents à présenter en cas de contrôle...).
- Connaître le coût de chacun de vos salariés.
- Assistance au recrutement du personnel administratif.
- Mise en place d'un contrat d'intéressement.
- Conseils sur les rémunérations variables (prime de rendement, commissions sur chiffre d'affaires...).
- Assistance à la rédaction d'un accord collectif (aménagement du temps de travail, compte épargne temps...).

### >>> SERVICES COMPLÉMENTAIRES :

Nous pouvons également défendre vos intérêts lors d'un contrôle des organismes sociaux (URSS AF, inspection du travail...) et le cas échéant assister votre avocat lors de procédures contentieuses ou prud'homales.

## LETTRE DE MISSION

Notre collaboration est définie dans le cadre d'une lettre de mission qui fixe les objectifs de notre mission, les travaux à réaliser et le montant de nos honoraires.



## LES + SOREX

- ▶ Un interlocuteur dédié travaillant en collaboration avec des spécialistes pour vous proposer une approche globale et multidisciplinaire de votre besoin.
- ▶ Des conseils de spécialistes en matière sociale et une assistance dans vos décisions.
- ▶ Une veille permanente de la réglementation sociale, juridique et fiscale.

### NOUS CONTACTER

#### SOREX ANGERS

3 rue Fernand Forest  
BP 70814  
49008 ANGERS Cedex 01

Tél : 02 41 68 66 11

Courriel : [sorex.angers@sorex.pro](mailto:sorex.angers@sorex.pro)

#### SOREX CHOLET

16 boulevard Faidherbe  
BP 11964  
49319 CHOLET Cedex

Tél : 02 41 65 84 55

Courriel : [sorex.cholet@sorex.pro](mailto:sorex.cholet@sorex.pro)



[WWW.SOREX.PRO](http://WWW.SOREX.PRO)